

	<p>Institution Adour Commission Locale de l'Eau de la Midouze Conseil Général des Landes 40025 MONT DE MARSAN 05.58.46.18.70 veronique.michel@institution-adour.fr</p>	 <p>INSTITUTION ADOUR Pyrénées-Atlantiques Landes Gers Hautes-Pyrénées</p>
---	--	---

COMMISSION « QUALITE »

REUNION DU 13 MARS 2007

La Commission « Qualité » du SAGE de la Midouze s'est réunie pour la deuxième fois le mardi 13 mars 2007 à 14h00 à Pouydesseaux.

Date de convocation : 27 février 2007

Présences : cf. feuille d'émargement

Ordre du jour :

1. Remarques sur le chapitre 5

Validation de cet état des lieux en attente des résultats de l'étude (après intégration des remarques si nécessaire)

2. Perspectives

Monsieur le Président accueille les membres de la Commission et ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

1 / CHAPITRE V

p4 - §1.2.2/contextes piscicoles

Mme GRINGOIRE souhaite que le dernier paragraphe soit reformulé afin d'éviter de faire un lien entre la pollution organique générée par les pisciculteurs et la disparition des zones de frayères.

p7 - §1.3/tableau 5.4

Mme GRINGOIRE indique qu'il n'y a pas de lien entre les micropolluants minéraux et la pollution d'origine piscicole, comme le tableau pourrait le laisser penser.

Mlle DARTHOS propose d'ajouter « potentielle » → origine potentielle des pollutions ; la commission est favorable à cet ajout.

p34 - §3.4

Mr JONCOUR souhaite que soit utilisée la liste SIRIS et que soient mises en relation les informations suivantes : type d'assolement, de culture, périodes de traitement, qualité de l'eau, etc.

p18 - §3.2.2

Mme GRINGOIRE propose de retirer la note de bas de page qui n'a pas d'utilité ici. La commission n'y voit pas d'inconvénient.

Carte 19

Mr JONCOUR souhaiterait qu'un paragraphe descriptif soit associé à la carte 19 « conformité aux objectifs de la directive ERU ».

Remarques générales

Mme SERRE annonce sa grande inquiétude au regard de la pollution par les produits phytosanitaires qui n'a pas diminué. Elle souhaite que cet enjeu apparaisse comme majeur dans l'état des lieux, les conséquences sur la santé publiques étant importantes et démontrées.

Elle indique que le Conseil Général des Landes a présenté des données sur les pesticides au comité consultatif sur l'agriculture s'étant tenu la veille, et que ces données pourraient être intégrées dans l'état des lieux.

Elle souhaite qu'une politique **préventive** soit mise en place pour protéger la ressource plutôt que de miser sur les progrès technologiques du traitement de l'eau.

Mr JONCOUR indique qu'il existe des mesures qualité de pesticides (chambre d'agriculture du Gers, conseil général des Landes, Agence de l'Eau).

Mr CABE rappelle les efforts fournis par les agriculteurs dans ce domaine et indique qu'avec les nouvelles mesures mises en œuvre (bandes enherbées, pas de traitement en bord de cours d'eau, etc.), la situation va aller en s'améliorant.

Mr CLAVE demande si le forage de Canenx sert de point de contrôle « pesticides ». Il précise que les problèmes de pesticides sont dus au sabotage de l'agriculture paysanne ou durable.

Mr LACOSTE rappelle que les agriculteurs sont loin d'être les seuls responsables ; l'usage non contrôlé de produits phytosanitaires par les particuliers est une source de pollution non négligeable.

Mlle DARTHOS indique que le Conseil Général des Landes va réviser ses points de mesure du réseau qualité, ainsi que les paramètres mesurés, et ce afin de répondre au mieux aux problématiques de gestion territoriale.

Mr CLAVE s'inquiète pour la nappe Aquitanienne, attaquée qualitativement par la Douze, la Midouze, le Ludon et le Luzou, alors qu'elle dessert l'agglomération de Mont de Marsan en eau potable.

Mr SUBSOL propose d'organiser une réunion « nappes » où Jean-Paul HAUQUIN, l'hydrogéologue du Conseil Général des Landes, présenterait le contexte hydrogéologique.

Mr CASTERAN demande si le débit de dilution de 21 m³/s estimé à Tartas tient compte de l'énorme effort de dépollution mis en œuvre par la société Tembec. [Après vérification il s'avère que ce débit correspond bien à la situation actuelle, avec la filière de dépollution mise en œuvre.]

Mr CABE informe la commission que la situation piscicole semblerait s'être améliorée (à voir avec la fédération de pêche et le CSP).

2/ PERSPECTIVES

- Réunion de la CLE avant l'été → validation de l'état des lieux dans l'attente des résultats des études engagées
- Mise en place d'un comité technique pour préparer le diagnostic, les scénarios d'évolution et les actions à mettre en œuvre : Police de l'eau (32, 40), services techniques CG (32, 40), AEAG

Le Président remercie les membres de la commission pour leur participation et lève la séance.